

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 02 AOÛT 2013

CONVOCACTION DU : 26 juillet 2013
MEMBRES EN EXERCICE : 15
SECRETAIRE : Paul MONTAUT

L'an deux mille treize et le deux du mois d'août à vingt heures trente minutes, le Comité Syndical du SIVOM du Canton de LASSEUBE régulièrement convoqué, s'est réuni sous la Présidence d'Aimé SOUMET, Président.

Présents : Philippe BOILLOT, Suzanne SAGE, Christian CASANAVE, Albert GOUT, Paul MONTAUT, Isabelle NOUSTY, Jean-François RODRIGUEZ, Jean-Louis VALIANI, Joëlle FABRE, Joëlle LACAZETTE, Gilbert BORDIN, Pierre SERROT

Absents ayant donné pouvoir : Sandrine BERSANS ayant donné pouvoir à Aimé SOUMET, Martine RODRIGUEZ ayant donné pouvoir à Philippe BOILLOT

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Paul MONTAUT

Le Président évoque une prochaine réunion de travail pour évoquer l'avenir du SIVOM.

I - DOMAINE ET PATRIMOINE - DEPOT D'UNE DEMANDE DE D'AUTORISATION DE CONSTRUIRE POUR LES TRAVAUX DE MISE EN SECURITE ET DE REFECTION DE LA COUVERTURE DE LA MARPA

Le Président rappelle au Comité syndical que le service technique intercommunal de l'Agence Publique de Gestion Locale a poursuivi sa mission d'assistance technique et administrative concernant le projet de mise en sécurité et de réfection de la couverture de la MARPA et que dans ce cadre il a établi le dossier d'autorisation de travaux.

Il dépose ce dossier devant l'assemblée et lui demande de l'approuver.

Le Comité syndical, après avoir consulté ce dossier, entendu le Président dans ses explications complémentaires et en avoir largement délibéré,

APPROUVE le dossier d'autorisation de travaux concernant le projet de mise en sécurité et de réfection de la couverture de la MARPA

AUTORISE le Président à déposer l'autorisation de travaux.

VOTES : 15 POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

II - QUESTIONS DIVERSES

- Le Président fait part d'un courrier du Député confirmant l'attribution d'une réserve parlementaire d'un montant de 30 000 € pour l'opération de mise en sécurité et de réfection de la couverture de la MARPA.

Il fait le point sur la plan de financement de l'opération:

Dépenses: 244 574,24 € HT

Recettes: DETR: 58 300 €

MSA: 18 000 €

Réserve parlementaire: 30 000 €

Un courrier de demande de fonds de concours a été envoyé aux trois communautés de communes auxquelles appartiennent les communs membres du SIVOM: CCPO, Miey de Béarn et CCL.

CCPO: possible fonds de concours au titre de Lasseube et Lasseubétat: 25 000 € X 2

Miey de Béarn: à ce jour pas de fonds de concours mis en place;

CCL:?

- Quid de l'avenir du canton en 2015?

- Le financement du centre de secours. Interventions sur un périmètre supérieur à ce lui du canton. Dès lors, pourquoi le financement devrait-il reposer uniquement sur le canton? Examiner les statistiques de sortie des pompiers du centre de secours de Lasseube.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.